

Citybike Wien  
Gewista Werbeges.m.b.H.  
Postfach 124  
1031 Vienne



## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE CONTRAT CITYBIKE WIEN ( « CONDITIONS GÉNÉRALES CBW » )**

Les présentes Conditions générales CITYBIKE WIEN s'appliquent aux utilisateurs des vélos de CITYBIKE WIEN d'une part, et à Gewista-Werbegesellschaft m.b.H. (appelé par la suite « l'exploitant ») d'autre part.

### **1. Enregistrement**

Lorsque l'utilisateur emprunte un vélo pour la première fois, il doit s'enregistrer au terminal CB. Lors de cet enregistrement, l'utilisateur confirme avoir pris connaissance

- des présentes Conditions générales;
- des instructions de service des vélos;
- des Conditions générales Carte CB, s'il paie avec la Citybike Card;
- des Conditions générales Carte bancaire, s'il paie avec une carte bancaire autrichienne;
- des Conditions générales Carte de crédit, s'il paie avec une carte de crédit.
- des Conditions générales WienMobil, s'il paie avec la carte WienMobil.

et accepte leur application.

### **2. Validité de l'enregistrement par rapport à un système de CITYBIKE de l'exploitant autre que le système de CITYBIKE WIEN**

Lors du retrait d'un vélo dans un système de CITYBIKE de l'exploitant autre que le système de CITYBIKE WIEN s'appliquent les Conditions générales du système de CITYBIKE correspondant (p. ex. les Conditions générales CITYBIKE SALZBURG, qui régissent l'emprunt d'un vélo de CITYBIKE SALZBURG).

### **3. Retrait du vélo, conclusion du contrat**

Pour retirer un vélo, il faut entrer les données d'accès au terminal CB, ce qui permet de déverrouiller le vélo (le désengager du point d'attache). Le retrait du vélo fait naître un contrat d'utilisation portant sur le vélo emprunté et sur une période choisie par l'utilisateur, qui n'excédera cependant pas 120 heures. Cette période commence au moment où le vélo est désengagé et finit lorsque le vélo est restitué à une station de prêt. La conclusion de contrat peut être refusée par l'exploitant sans indication de motifs.

#### 4. Restitution

La restitution se fera uniquement aux stations de prêt prévues à cet effet et comprend le verrouillage du vélo au point d'attache. Quand le verrouillage est achevé, une lumière verte s'allume sur le point d'attache.

#### 5. Tarifs

Redevance d'enregistrement,  
payable par l'utilisateur une seule fois .....euro 1,00

Les tarifs horaires suivants s'entendent par vélo emprunté et par heure commencée :

1 <sup>e</sup> heure	.....	gratuite
2 <sup>e</sup> heure	.....	1,00 euro
3 <sup>e</sup> heure	.....	2,00 euros
de la 4 <sup>e</sup> à la 120 <sup>e</sup> heure	.....	4,00 euros par heure
Redevance forfaitaire pour le dépassement des 120 heures	.....	600,00 euros
Frais facturés en cas de vélo retrouvé non verrouillé	....	20,00 euros

Pour l'envoi postal à une adresse en-dehors de l'Autriche, les frais d'envoi correspondants devront être payés.

Tous les tarifs sont applicables jusqu'à nouvel ordre et pourront être modifiés par l'exploitant à n'importe quel moment. Une modification doit être annoncée par l'exploitant par voie écrite (sur la page d'accueil de CITYBIKE WIEN, [www.citybikewien.at](http://www.citybikewien.at)).

#### 6. Pour bénéficier d'une nouvelle 1<sup>e</sup> heure gratuite, il faut respecter un délai d'attente de 15 minutes

Le fait de retirer un vélo au courant des 15 minutes qui suivent la dernière restitution n'est pas considéré comme un nouveau retrait, mais comme une poursuite de la période d'emprunt précédente.

#### 7. Dépassement de la durée de 120 heures

Si le vélo n'est pas restitué – pour quelque motif que ce soit – dans les 120 heures prévues, le prix réclamé ne sera plus la somme calculée sur la base du tarif horaire, mais la somme forfaitaire de 600,00 euros. Dans un tel cas, le vélo reste la propriété de l'exploitant.

#### 8. Paiement

Le paiement s'effectue exclusivement dans le cadre des possibilités proposées (carte bancaire autrichienne, carte de crédit ou prélèvement bancaire SEPA). La redevance d'enregistrement est unique et doit être payée tout de suite, les tarifs horaires sont à acquitter au moment de la restitution et la redevance forfaitaire, après écoulement de la durée de 120 heures. En cas de retard sont

considérés comme conclus des intérêts de retard de 8% p.a. à compter à partir de la date d'exigibilité; les frais de rappel et d'encaissement doivent être remboursés.

## **9. Droit d'utilisation**

L'utilisateur est autorisé à utiliser le vélo lui-même sur le territoire de la ville de Vienne, conformément aux dispositions spécifiques du Code de la route, et ceci uniquement dans la circulation routière et à des fins non commerciales.

Il est donc interdit, en particulier:

- de confier le vélo à des tiers.
- de transporter des personnes sur le vélo.
- d'utiliser le vélo en dehors des limites de la ville de Vienne.
- de rouler sur le trottoir.
- de rouler tout en utilisant le téléphone mobile.
- de rouler en état d'ébriété ou sous l'emprise de stupéfiants.

En cas de non-respect des présentes Conditions générales, l'exploitant est autorisé à reprendre immédiatement le vélo. La durée d'utilisation facturée dans un pareil cas prendra alors fin au moment où l'exploitant verrouillera le vélo au point d'attache – une opération qu'il effectuera dans un délai raisonnable.

## **10. Obligations de l'utilisateur**

L'utilisateur est obligé

- de vérifier l'état de marche du vélo et sa conformité aux dispositions sur la sécurité routière, ce dont il doit s'assurer chaque fois avant d'utiliser le vélo, immédiatement après l'avoir retiré. Si le résultat est insatisfaisant, l'utilisateur ne pourra pas se servir du vélo, mais devra le retourner comme défectueux (dans un pareil cas, la règle du délai d'attente de 15 minutes selon le point 6 ne sera pas applicable);
- de payer le tarif horaire moyennant la modalité de paiement choisie au moment de l'enregistrement (carte bancaire autrichienne, carte de crédit ou prélèvement bancaire SEPA);
- de traiter le vélo avec soin;
- d'aviser immédiatement l'exploitant (tél. +43 - 1 - 7980 777 ; [www.citybikewien.at](http://www.citybikewien.at) ; [kontakt@citybikewien.at](mailto:kontakt@citybikewien.at)) et le poste de police le plus proche en cas de vol ou de perte du vélo ainsi que d'envoyer par courrier une copie de la déclaration de perte ou de la plainte déposée pour vol);
- de ramener le vélo à l'un des terminaux CB de l'exploitant au plus tard après 120 heures d'utilisation;
- d'informer immédiatement l'exploitant (tél. +43 - 1 - 7980 777 ; [www.citybikewien.at](http://www.citybikewien.at) ; [kontakt@citybikewien.at](mailto:kontakt@citybikewien.at)) de tout endommagement éventuel du vélo survenu au cours de l'utilisation.

## **11. Responsabilité de l'utilisateur**

L'utilisateur est tenu responsable de tout dommage qu'il aura occasionné au vélo. Il sera en outre seul responsable de tout endommagement causé à des tiers au cours de la période d'utilisation, et il est à ce sujet obligé de garantir l'exploitant contre tout dommage et recours.

## **12. Responsabilité de l'exploitant**

L'utilisation se fera aux risques et périls de l'utilisateur. L'exploitant sera seulement responsable de l'entretien des vélos aux intervalles habituels et du fait qu'ils sont mis dans un état qui garantit leur bon fonctionnement et la sécurité routière. Étant donnée l'impossibilité, pour l'exploitant, d'effectuer une inspection après chaque utilisation du vélo, il n'assume pas la responsabilité pour l'état des vélos disponibles aux terminaux CB. La vérification du bon fonctionnement et de la conformité aux dispositions sur la sécurité routière incombera donc à l'utilisateur (voir point 10 – « Obligations de l'utilisateur »).

## **13. Clause de sauvegarde**

Au cas où certaines dispositions des présentes Conditions générales seraient sans effet ou deviendraient caduques, la validité des autres dispositions n'en sera pas affectée pour autant. Dans ce cas, les parties du contrat s'engagent à remplacer les dispositions caduques par d'autres qui correspondent à leurs objectifs économiques.

## **14. Droit applicable; litiges**

Le contrat entre l'exploitant et l'utilisateur est soumis au droit autrichien, les règles de renvoi prévues par le droit autrichien international privé restant exclues. Pour d'éventuels litiges résultant du ou liés au contrat d'utilisation – dans la mesure où ces litiges seront admissibles -, sera seul compétent celui des tribunaux de Vienne-Innere Stadt qui aura alors compétence matérielle.

## **15. Applicabilité des présentes Conditions générales**

La version des Conditions générales CITYBIKE WIEN qui fera foi sera celle publiée sur la page d'accueil [www.citybikewien.at](http://www.citybikewien.at). En entrant le mot de passe au terminal CB, l'utilisateur accepte les Conditions générales CITYBIKE WIEN dans la version en vigueur au moment donné. Du reste, toute modification ou tout complément apportés au contrat doivent être rédigés par écrit ; de même, le fait de ne pas satisfaire à cette exigence de forme, doit être convenu par écrit.